CONSEIL GENERAL
OULENS-SOUS-ECHALLENS
PROCES-VERBAL DU 22.06.2026

Madame Valérie Nobs, Présidente, déclare la séance du lundi 22 juin 2026 ouverte à 20h00.

Elle désigne deux scrutatrices : Mesdames Constantin et Gonin.

****

Opérations préliminaires :

I. Assermentation des nouveaux membres
II. Appel
III. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.
IV. Communication
  a) Lettres et pétitions qui sont parvenues à la présidente depuis la séance précédente
  b) Communications de la Municipalité

****

Ordre du jour :

1 Comptes SIEGEO
  1.1 Questions / discussion / approbation
2 Préavis n° 43 - Rapport de gestion et comptes pour l'année 2025
  2.1 Rapport de la Municipalité
  2.2 Rapport de la Commission de Gestion - Gestion
  2.3 Rapport de la Commission de Gestion - Comptes
  2.4 Questions / Discussion / Décision
3 Point d'information sur les activités EFAJE & ASIRE

4 Point La Vernette

5 Question à la Municipalité

6 Propositions individuelles et divers

Opérations préliminaires :

I. Assermentation des nouveaux membres

Il n'y a pas de nouveau membre.

II. Appel

35 membres du Conseil sont présents sur 65 assermentés. Les 5 municipaux sont présents.

III. Approbation du procès-verbal de la séance du 22 mars 2026

Madame Clavel Raemy demande d'apporter la modification suivante au PV du 22 mars 2026 sous le point la Vernette; stipuler qu'il n'y a pas eu de retour de décision du Tribunal Fédéral en lieu et place de rien à rapporter.

Procès-verbal accepté à l'unanimité.

IV. Communications

a) La présidente présente ses excuses pour ne pas avoir masqué les adresses électroniques lors de l'envoi des convocations et a assuré que cela serait corrigé à l'avenir.
La présidente lit la lettre reçue de Monsieur Croce annonçant sa renonciation à son élection pour la législature 2026-2031 en raison d'une nouvelle opportunité professionnelle. Il quittera la Municipalité le 30 juin 2026.
La présidente lit la lettre reçue de Mme Taverney annonçant sa démission au poste de secrétaire du Conseil à la fin de la législature 2021-2026.

b) Communications de la Municipalité

- **Monsieur Nicolas Croce, Syndic**

Personnel communal : Monsieur Croce annonce le départ à la retraite de M. Pierre-André Joye au 30 juin 2026. Pour le remplacer et réinternaliser des tâches (nettoyages école et bâtiments, exploitation de la déchetterie),

M. Laurent Jan (à 100 %) et M. Marko Sarenac (à 60 %) seront engagés comme employés polyvalents dès le 1er juin 2026. Cette nouvelle organisation vise à assurer la continuité des prestations et à libérer le remplaçant actuel qui a repris d'autres fonctions.

- **Monsieur Sylvain Constantin, Municipal**

A la suite du préavis n°36 (2021-2026) Monsieur Constantin présente la pré-étude pour une nouvelle école et la valorisation de la parcelle n°5.

Le montant dépensé (CHF 20'900.-) est inférieur au crédit accordé (CHF 25'000.-).

Pré-étude pour un nouveau complexe scolaire : Une étude de faisabilité a été présentée pour un nouveau bâtiment sur la parcelle 1083 regroupant une école de 4 classes, une UAPE et une bibliothèque. Le coût estimé (environ 3,3 millions de francs) est comparable à celui de la seule rénovation énergétique du bâtiment scolaire existant. Le projet vise une construction durable en bois, mais l'interdiction des toits plats par le règlement communal pourrait compliquer la gestion des eaux.

Valorisation de la parcelle actuelle de l'école (n°5) : Une seconde étude a exploré la valorisation de cette parcelle. Face à une rénovation lourde nécessaire pour l'école et la villa, la démolition pour un projet immobilier est envisagée. Trois variantes de construction ont été présentées, avec une préférence pour la Variante 1 (un seul grand bâtiment) qui offre un rendement brut estimé au minimum à 4,17% (toutes les aides obtenues et 100% des surfaces destinées à des LUP alors que 15% sont nécessaires). La décision finale entre rénovation et nouvelle construction doit encore être prise.

Bibliothèque : Des discussions ont eu lieu pour assurer l'indépendance de la bibliothèque municipale tout en la maintenant à proximité de la future école.

Question – Madame Richard pose la question de savoir où la bibliothèque sera située, si elle sera intégrée dans le projet de la nouvelle école. Monsieur Constantin confirme que le projet assure l'indépendance de la bibliothèque municipale tout en la maintenant à proximité de la future école.

- **Monsieur Jean-Marc Mathys, Municipal**

Motion Dobler et collecte des plastiques : Le Parlement suisse a adopté une motion pour une collecte nationale des plastiques dès 2027-2028. La Municipalité, en accord avec VALORSA, a décidé de ne pas organiser de collecte communale, encourageant plutôt la collecte en commerces financée par les producteurs ("pollueur-payeur").

Ordre du jour :

1 Comptes SIEGEO

Madame Constantin procède à la lecture du rapport de la Commission (le rapport complet est disponible sur le site internet de la Commune ou sur demande).

2 Préavis n° 43 - Rapport de gestion et comptes pour l'année 2025

Monsieur Heysé, Municipal, informe l'assemblée que les comptes de l'année 2025 par rapport au budget et aux chiffres de l'année précédente sont présentés de manière détaillée dans le rapport de gestion et qu'il ne reviendra pas en détails sur ces chiffres ce soir.

Au niveau des chiffres clefs, les comptes 2025 présentent un résultat de CHF 223'080.-, alors que le budget prévoyait un résultat négatif de CHF 166'595.-. Quant à l'exercice 2024, il s'était terminé par un bénéfice de CHF 132'707.96.

L'année 2025 a généré une marge brute d'autofinancement positive de CHF 379'537.35 contre CHF 248'876.97 en 2024.

Le budget 2025 prévoyait une marge négative CHF 54'095.-. Le total du bilan au 31 décembre 2025 s'élève à CHF 5'709'350.92 en augmentation de CHF 1'924'711.80 par rapport à l'année précédente.

La trésorerie présente une augmentation (+ CHF 98'185.23) qui s'explique principalement par la marge brute d'autofinancement réalisée en 2025. Les disponibilités de la commune au 31.12.2025 se montent à CHF 910'346.85.

Rapport de la Commission (SIEGEO) sur les comptes 2025 : Les comptes sont conformes au budget, avec des écarts notables sur l'électricité (dépassement dû à de fortes pluies) et une participation communale inférieure aux prévisions. La commission a jugé les comptes réguliers et fidèles.

Rapports de la Commission de gestion (COGES) :

La Commission de gestion (COGES) est composée des personnes suivantes :
Membres : Madame Floriane Zumbrunnen, Messieurs Romain Faillétaz et Alexandre Hirschi
Président : Monsieur René Buchs

Monsieur Failletaz, membre de la Commission de gestion, lit le rapport suivant:

Rapport de la Commission de gestion 2026 sur l'examen des comptes de l'exercice 2025
La COGES a essentiellement travaillé par de nombreux échanges de courriers électroniques et rencontres physiques. Elle s'est réunie à de multiples reprises et a rencontré la Municipalité à quatre reprises. Les paragraphes suivants font état des thèmes abordés.

Personnel et administration
L'année 2025 a été marquée par plusieurs changements de personnel. Le poste au Contrôle des habitants a dû être repourvu, auxquels s'ajoutent des absences prolongées à la voirie et à la déchetterie. Un recrutement, abouti en automne 2025, a permis de stabiliser la situation.

La COGES prend note que l'employé communal de longue date quittera ses fonctions en 2026.

La COGES relève l'engagement de la Municipalité pour maintenir la continuité des prestations malgré ces aléas. Elle souligne l'importance d'anticiper le départ de l'employé communal et d'assurer une transmission des savoirs et responsabilités.

Petit Mag
Pour rappel, en 2014 la Commune et deux autres actionnaires ont créé cette société à responsabilité limitée pour un montant de CHF 60'000.-.
Au 1er semestre 2025, la Municipalité a constaté des dysfonctionnements dans la gestion administrative. Un inventaire complet a été demandé puis exécuté au mois de juin.
À la suite de cette action, il a été constaté que l'exploitation du Petit Mag n'était financièrement pas viable.
La société a été déclarée en faillite le 18.08.2025 par le Tribunal de l'arrondissement de la Broye.
La COGES ainsi que la Municipalité n'ont pas eu accès aux comptes définitifs 2024 et 2025.

La COGES invite la Municipalité de tout mettre en œuvre pour obtenir les comptes définitifs 2024 / 2025, afin de procéder à une analyse.
Ancienne forge
Ce bâtiment est entré dans le patrimoine communal le 1er janvier 2025. La prise de possession effective par la Commune, consécutive au départ des anciens occupants au 1er juillet 2025. Un dégât des eaux est survenu au 2ème étage, affectant les appartements du bâtiment. La Municipalité a pris toutes les mesures nécessaires, incluant un appel à l'assurance, ainsi que la gestion des différents corps de métier, afin de remettre le bien en état. Lors de la visite, la COGES a observé une bonne remise en état des logements.

Ecole, grande salle, maison de commune
L'entretien courant des bâtiments communaux a été assuré. Plusieurs interventions ponctuelles ont eu lieu sur divers sites.

La COGES note l'absence de solution de repli en cas de défaillance de l'installation de chauffage actuelle de l'école et attire l'attention de la Municipalité sur ce point.

Parc locatif
Compte tenu du volume du parc locatif désormais géré par la Commune, la Municipalité a décidé de confier cette gestion à un mandataire professionnel dès 2026.

La COGES salue la décision de déléguer la gestion locative à un professionnel, compte tenu de la complexité croissante du parc immobilier communal.

Plan Énergie et Climat Communal (PECC)
Des places de stationnement ont été aménagées avec des revêtements perméables, et une surface imperméable de l'ordre de 140 m² a été remplacée.

La COGES encourage la Municipalité à maintenir cette dynamique.

Entretien des chemins
Des travaux de réfection ont été conduits sur plusieurs chemins communaux : chemin du Vuabley, chemin de la Riaz (gestion des eaux pluviales) et chemin de la Petite-Fin, ce dernier ayant nécessité une intervention d'urgence suite aux intempéries de novembre. Le parking Sous-Ville a également été réaménagé suite à l'installation d'un nouveau transformateur électrique.

La COGES relève le bon suivi de l'entretien des chemins et prend acte de la réactivité de la Municipalité face aux dommages causés par les intempéries.

Éclairage public
L'augmentation des installations photovoltaïques a conduit au remplacement de deux postes de distribution électrique et le déplacement d'un luminaire.
Par ailleurs, des problèmes de fiabilité des détecteurs persistent. Le fournisseur mandaté a déposé le bilan avant de les avoir résolus. La Commune a pris contact avec le repreneur de cette société en fin d'année.

La COGES encourage la Municipalité à fixer rapidement une stratégie de résolution avec le nouveau prestataire.

Epuration
La station d'épuration (SIEGEO) affiche de bons résultats sur les analyses, et se distingue comme l'une des communes les plus performantes du groupement. Le raccordement au réseau de l'ASET, quant à lui, ne devrait pas intervenir avant 2030/2031.

Sur le plan technique, des infiltrations d'eaux pluviales viennent limiter la capacité de la station lors des épisodes de fortes pluies. En novembre 2025, une montée des eaux provoquée par des ouvrages de castors, a par ailleurs causé des dommages au bassin d'évacuation.

La taxe d'épuration a été revue à la hausse en 2025.

Du côté du raccordement à l'ASET, une demande de permis de construire pour les canalisations a été déposée en 2025. Des oppositions ont été formulées et seront instruites par le canton courant 2026.

La COGES salue la bonne gestion des installations. Elle prend note de la hausse de la taxe d'épuration qui risque de continuer à augmenter pour les années à venir.

Porcherie et locaux commerciaux
Suite à un contrôle du STI, plusieurs injonctions ont été notifiées pour la porcherie. Les mesures suivantes ont été prescrites et exécutées : coupure de l'alimentation en eau potable, reprise de l'évacuation, imperméabilisation du sol, travaux de peinture, mise en conformité électrique et aménagement des sorties de secours incendie.

La COGES, comme en 2023 et 2024, relève le bon suivi de la Municipalité sur ce dossier et l'encourage à rester vigilante.

Préavis en cours
La COGES a passé en revue les préavis en cours. Deux sont actifs : l'un portant sur le réaménagement d'un trottoir et l'introduction d'une zone 30 (préavis 22/2021-2026), l'autre sur le remplacement d'une conduite d'eau (préavis 25/2021-2026).

La COGES prend acte de l'état d'avancement de ces préavis.

Nous remercions la Municipalité pour sa disponibilité et les réponses apportées aux questions qui lui ont été soumises.

Le Conseil Général d'Oulens-sous-Echallens

Vu le rapport de la commission de Gestion du 22 juin 2026 ;
Considérant que cet objet figure à l'ordre du jour

décide
- D'en donner décharge à la Municipalité ;
- De décharger la commission de gestion pour la gestion 2025

Rapport de la Commission de gestion 2026 sur l'examen des comptes de l'exercice 2025

La CG a eu à sa disposition toutes les pièces justificatives, documents comptables et rapports nécessaires à son fonctionnement. La CG a procédé à l'examen des comptes par une revue détaillée du grand-livre ainsi que par comparaison entre montants budgétés et effectifs et, lorsque nécessaire, par vérification des factures. Nous avons également vérifié les postes du bilan, les investissements, le préavis sur les comptes 2025, ainsi que le rapport du bureau fiduciaire DFG à Echallens.
Le 26 mai 2026, la CG a rencontré Monsieur Patrick Heysé Municipal, en charge des comptes ainsi que Monsieur Benoît Viatte Boursier, afin d'obtenir des précisions sur certains points. La CG a reçu des réponses satisfaisantes à toutes ses questions.

Analyse des comptes 2025
Les comptes 2025 présentent un bénéfice de CHF 223'080.00, alors qu'un déficit de CHF 166'595.00 était prévu au budget, soit un écart favorable de près de CHF 389'675.00. La marge d'autofinancement brute s'élève à CHF 379'537.00, contre une marge négative prévue au budget.
L'écart favorable au budget s'explique principalement par :
Un écart positif de CHF 199'016.00 dans le dicastère des finances, notamment grâce à une péréquation directe plus élevée que prévu, grâce à des recettes conjoncturelles supérieures (droits de mutation, gains immobiliers, etc.) et l'imposition des personnes morales.
Un écart favorable dans l'instruction publique et cultes totalisant plus de CHF 53'403.00 d'économie. Ceci découle d'une différence budgétaire de l'ASIRE.
Sécurité sociale : Un budget de CHF 190'000.00 était prévu pour l'EFAJE, pour une utilisation à hauteur de CHF 151'763.00. De plus l'année 2025 bénéficie également de l'excédent payé en 2024, qui s'élève à CHF 50'553.00.
Au niveau du bilan, les disponibilités ont progressé de près de CHF 98'185.00 (CHF 910'347.00 en 2025 contre CHF 812'162.00 en 2024), confirmant une trésorerie solide.

Le patrimoine communal a été augmenté par l'acquisition du bâtiment de l'Ancienne Forge pour un montant de CHF 1'829'033.00.

La valeur des titres et placements a diminué de CHF 40'000.00, suite à l'amortissement de la participation dans la société Epicerie d'Oulens Sàrl.

Remarques générales
L'ensemble des informations est cohérent avec le préavis présenté par la Municipalité.
La CG salue la qualité de la présentation, la transparence et le soin apporté au suivi financier.

Conclusion
En conclusion, la CG propose au Conseil Général
- d'accepter les comptes de la commune d'Oulens-sous-Echallens pour l'année 2025 tels que présentés;
- d'en donner décharge à la Municipalité ;
- de donner décharge de son mandat à la commission de gestion.

****

Discussion : Aucune question n'est posée.

Conclusion : Le préavis n°43 est adopté à l'unanimité, approuvant les comptes 2025 et donnant décharge à la Municipalité et de facto à la Commission de Gestion.

3 Point d'information sur les activités EFAJE & ASIRE

Bilan EFAJE : L'association, qui regroupe 31 communes, a accueilli 39 enfants d'Oulens en 2025. L'UAPE des Aventuriers à Oulens propose 36 places.
Les actions marquantes incluent entre autre la création de plus de 100 places d'accueil, l'élaboration d'une vision stratégique 2035 et la finalisation d'une nouvelle politique salariale qui a suscité des plaintes de certaines communes.

Bilan ASIRE: Durant l'entier de la législature 2021 à 2026, L'ASIRE, qui regroupe 26 communes et compte 4 établissements, a connu une augmentation de 195 élèves et a mis en service le collège d'Essertines et les extensions des collèges de Thierrens et Poliez-Pittet. Les 35 préavis présentés durant la législature ont tous été acceptés.

4 Point La Vernette

La Municipalité a reçu les déterminations du Tribunal Fédéral le 15 juin 2026. Un délai a été fixé au 14 juillet 2026 pour la réponse des avocats.

5 Questions à la Municipalité

Prédation du lynx : En réponse à une question de Monsieur Durupt, la Municipalité a indiqué ne pas avoir d'information officielle sur l'issue des autorisations de tir du lynx et Monsieur Durupt a suggéré de se rapprocher du garde-faune pour avoir plus d'informations.

6 Propositions individuelles et divers

Monsieur Croce, Syndic, prend la parole pour lire quelques mots sur sa décision de démissionner de son poste de municipal.

Départ de Monsieur Croce : Monsieur Constantin revient sur la démission de Monsieur Croce et lui rend hommage pour ses 9 années de service. L'assemblée acclame Monsieur Croce et le remercie pour son engagement et son travail.

Départs au sein du bureau : Des remerciements sont adressés à Mesdames Corinne Gonin et Lio Taverney pour leur engagement.

Date du prochain Conseil :

- 05 octobre 2026 avec la visite de Monsieur le Préfet.

La présidente clôt la séance à 21h30.

La Présidente : La Secrétaire :

CONSEIL GÉNÉRAL D'OULENS (ECHALLENS)

p.o.

Valérie Nobs Lio Taverney